



## Bureau Exécutif de Ligue

Procès - Verbal N°19 par visio-conférence

<b>Réunion du :</b>	Jeudi 30 avril 2020
<b>Présidence :</b>	Gérard LOISON, Président - Didier ESOR, Président-Délégué
<b>Membres du Bureau :</b>	Alain MARTIN - Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean Jacques GAZEAU - Franck PLOUSE - Guy RIBRAULT - René JOUNEAUX - Jacques BODIN - Christophe LE BUAN
<b>Assistent :</b>	Jérôme CLEMENT - Lionnel DUCLOZ – Gabriel GO

### 1. Informations du Président

➤ **Informations Fédérales**

Le Président fait un retour de ses différentes réunions avec la FFF.

➤ **Fond de solidarité**

Réflexion sur la mise en place d'un fond national alimenté par la FFF, les Ligues, les Districts ainsi que certains partenaires nationaux et locaux. Les modalités de création et de fonctionnement de ce fond sont actuellement en cours de définition.

➤ **Opérations football en milieu scolaire - "FOOT A L'ECOLE" et "LA QUINZAINE DU FOOT"**

La FFF annonce l'annulation de ces 2 opérations au vu des dernières annonces gouvernementales, des conditions de reprises notamment dans le milieu scolaire. La reprise de l'action et notamment la mise en place de jurys départementaux et académiques s'annonçant trop complexes.

Les Directions fédérales concernées travaillent désormais sur l'édition 2020/2021 de ces 2 opérations.

### 2. Vie de la Ligue

➤ **Refonte Foot 2000 – territoire pilote**

Le service informatique de la FFF nous propose d'être territoire pilote pour la mise en œuvre de la nouvelle version de Foot2000 Le déploiement qui pourrait se faire à partir de juin de cette année concernerait l'ensemble de nos 6 centres de gestion.

A défaut, nous serons concernés dans un an (saison 2021/2022) dans le cadre général du déploiement de l'outil.

Élément important à prendre en compte : Le logiciel que nous aurions à disposition en cas d'accord n'effectuera pas les désignations automatiques (fonctionnalité pas encore activée).

**Le Bureau valide cette proposition sous condition d'une installation du logiciel et du début des formations aux personnels Ligue/Districts dès le début du mois de juin.**

➤ **Licences**

Dans un Bureau précédent il a été demandé aux services à ce qu'une information soit transmise aux clubs afin qu'ils profitent de la période actuelle pour mettre à jour les photos, e-mail, téléphone de leurs licencié(e)s.

Après consultation des services il en ressort que :

- Depuis le 01\04 c'est **uniquement le club (via footclub)** qui peut mettre à jour les photos des licenciés.
- Par ailleurs, la Ligue est en processus de **dématérialisation totale et obligatoire** ce qui explique notre rôle de leader sur la scène nationale avec + de 90% de dématérialisation. Dans ce cadre, la démarche est bien

de laisser les licenciés faire le nécessaire pour toutes les pièces nécessaires à leur licence, que ce soit pour leur certificat médical, pièce d'identité et photo d'identité...

- Dans 2 mois le licencié fera sa licence en dématérialisation, donc il pourra à ce moment-là fournir toutes les pièces sur une seule et même plateforme et en une seule fois.

**Au vu de ces éléments le Bureau demande qu'une information soit faite vers les clubs pour inciter leurs licencié(e)s à préparer dès maintenant les éléments du dossier de renouvellement de prise de licence (photo, pièce d'identité, certificat médical...).**

### 3. Vie des pôles

#### 3.1 – IR2F

##### Reversements financiers vers les Districts

État au 08/04/2020	44	8 800,00 €
	49	6 012,50 €
	53	1 635,00 €
	72	2 870,00 €
	85	4 912,50 €
	TOTAL	24 230,00 €

Le Bureau valide le tableau présenté en séance

#### 3.2 – PÔLE JURIDIQUE

##### Appel à candidature des championnats régionaux de Jeunes

Le Bureau note que la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Jeunes doit transmettre l'appel à candidature pour la saison suivante le 2 mai au plus tard.

- Cependant, l'appel à candidature doit rappeler aux clubs les conditions relatives au cahier des charges. Sur ce point, le Comité de Direction sera amené, au regard de l'arrêt des compétitions et de la suspension de la procédure de labellisation, à clarifier l'exigence tenant au Label.
- Le Bureau repousse donc le délai du 2 mai à décision à intervenir du Comité de Direction.

##### ➤ Modifications réglementaires :

Le Bureau rappelle que par décision du COMEX FFF du 3 avril 2020, nos compétitions Ligue/District ont été arrêtées définitivement.

Cet arrêt prématuré nécessitant des adaptations réglementaires, une concertation des districts et des commissions ad hoc a été engagée afin de relever les dispositions concernées par un aménagement.

Le Bureau prend note des propositions d'adaptations et transmet au Comité de Direction pour décision.

Le Bureau exprime le souhait que ces dispositions puissent être validées sur l'ensemble du territoire par les 6 Comités de Direction afin de garantir un traitement uniforme pour l'ensemble des clubs.

Le Bureau précise enfin que la F.F.F. demandant la transmission des classements du N3/R1, il est demandé à la CROC Seniors Masculines de préparer :

- Les décisions relatives à l'article 9 du Règlement des Championnats Seniors Masculins, au regard des propositions reçues
- les classements de ces deux épreuves

### 3.3 – PÔLE TECHNIQUE

#### ➤ Sections Sportives Scolaires

Réflexion et débat sur le financement des SSS qui depuis le 16 mars ne fonctionnent plus depuis le confinement et fonctionneront peu d'ici la fin de saison.

**Le Bureau demande au Directeur Technique Régional de préparer et diffuser une note d'orientation.**

### 3.4 – PÔLE FINANCIER

#### ➤ Informations aux clubs

La prochaine réunion de la CR Finances aura notamment pour objet de définir la stratégie financière de la Ligue par rapport aux modalités de fin de saison et début de saison prochaine pour les soldes clubs et acomptes sur licences.

Ces travaux seront soumis ensuite à validation du Bureau et Codir.

Dans cette perspective et pour alimenter la réflexion de la commission, les districts sont sollicités pour partager les orientations/décisions qu'ils auraient déjà pu prendre en la matière.

#### ➤ Convention d'Objectifs FFF/Ligue/Districts

**Les Districts valident les modalités de répartition financières relatives à la convention d'objectifs FFF/Ligue/Districts**

## 4. Prochaines réunions

- Bureau : **Mercredi 06 mai 2020 – 14h (à confirmer)**
- Codir : **Lundi 04 mai 2020 – 17h**

**Le Président,  
Gérard LOISON**



**Le Président Délégué  
Didier ESOR**



**Le Secrétaire  
Jacques BODIN**

